

## **Compte rendu du conseil -municipal du 15 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le lundi quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Joël Delrue.

**Etaient présents :** Monsieur Joël Delrue, Monsieur Pascal Vandermolen, Mme Audrey Boché, Mme Lucie Desavoye, Mme Sylvie Feret, Mme Nicole Reynaert, Monsieur Daniel Fourier, Monsieur Cyril Turbant, Monsieur Youssef Fares, Mr Jean Pierre Gardon, Madame Danièle Lemaitre.

**Absents excusés :** Mr Jacques Fauquembergue donne pouvoir à, Monsieur Joël Delrue, Mr Didier Lemaire donne pouvoir à Mr Pascal Vandermolen

**Absents :** Mme Nadia Castain, Mme Catherine Alexandre

**Suivant l'ordre du jour, la séance est ouverte à 20 h 10**

### **1° DM N° 3**

<b>ARTICLES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>ARTICLES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>60633</b>	<b>10 000 €</b>	<b>678</b>	<b>- 14 000 €</b>
<b>2183</b>	<b>500 €</b>	<b>023</b>	<b>4 000 €</b>
<b>2051</b>	<b>3 500 €</b>	<b>021</b>	<b>4 000 €</b>

Le conseil Municipal après en avoir délibéré adopte cette décision modificative, 13 voix pour, 0 contre.

**2° Indemnités de la Trésorière Mme ASSIER** pour un montant de 194.76 Euros, pour l'Etat liquidatif pour la Gestion de 6 mois. Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette indemnité, 13 voix pour, 0 contre.

**3° Demande d'exonération** du forfait nettoyage pour le Comités des Fêtes lors de la bourse aux jouets.

Le Conseil Municipal à titre exceptionnel a voté le prix de 40 €uros au lieu de 87 €uros étant donné les aléas du calendrier des deux manifestations sur le même week-end et que la salle a été rendue dans un état correct, 8 voix pour 5 contre.

#### **4° QUESTIONS DIVERSES**

Les propositions d'Orange pour les lignes de la commune sont reportées en janvier 2015 afin d'étudier les propositions.

Mr Didier LEMAIRE est arrivé à 21 h 00

Les propositions de la Société Berger Levrault (Magnus) pour l'achat du matériel informatique et des logiciels nouvelle version en vue de la dématérialisation obligatoire en 2015, pour un montant de 1602 €.HT, soit 1922.40 € TTC, pour le PC et de 1390.50 € HT pour la nouvelle version des logiciels, en ne retenant pas les formations incluses au devis, en effet la secrétaire étant en congés de maternité après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte ce projet ; 13 voix pour 0 contre.

L'implantation des arbres de la salle Polyvalente est prévue le mercredi 17 décembre 2014 à 9 h 00 par la société IREM en présence de Mr GOBE l'architecte.

Mr LEMAIRE nous fait la lecture du responsable de la Compagnie « Art tout Chaud » qui ne pourra pas proposer son spectacle car la salle Polyvalente n'est pas assez haute pour accueillir leur décor.

La séance est levée à 21 h 55